



PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

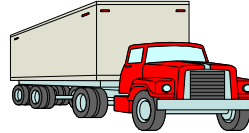
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer

POINT INFORMATION

Rouen, le 15 juin 2022

Service Prévention Éducation aux Risques et
Gestion de Crise



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels

Modification d'itinéraire pour la sortie du port de Dieppe pour les convois de plus de 100t

Les convois **de plus de 100t** en sortie du port de Dieppe, afin d'éviter les ouvrages ne supportant pas une telle charge, doivent modifier leur itinéraire en empruntant le suivant :

- giratoire D154E/D927, suivre la D927 jusqu'au giratoire avec la N27 ;
- suivre la N27 **en évitant l'ouvrage dans la zone commerciale (prendre la sortie « Le Val Druel » et revenir aussitôt sur la N27)** jusqu'au giratoire avec la D915 ;
- suivre la D915 jusqu'à la D928 puis rejoindre l'itinéraire prévu.

Le Responsable du Bureau
Sécurité Routière et Transports Exceptionnels

Eric ROYER

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

1/1

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)